



À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'hôtel de ville, sis au 2021 rue Principale à Saint-Cuthbert, le 20 janvier 2026 à 18 h 30 et à laquelle :

**Sont présents(es) :** M. Richard Belhumeur, Maire  
M. Éric Deschênes, Conseiller au poste 1  
M. Vincent Bergeron, Conseiller au poste 3  
Mme Élyse Fafard, Conseillère au poste 4  
M. Sylvain Toupin, Conseiller au poste 5  
Mme Annie Sylvestre, Conseillère au poste 6

**À distance :** M. Richard Dion, Conseiller au poste 2

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de greffier de la séance. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, est également présente.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Prévisions budgétaires 2026
2. Programme triennal d'immobilisation
3. Période de questions
4. Levée de la séance

### **1. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026**

**17-01-2026**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU QU'**en vertu de ce même article, lors d'une année d'élection, cette période est prolongée au 31 janvier de l'année suivante;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public a été donné au moins huit jours avant la séance d'adoption du budget, soit le 12 janvier 2026;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 957 du *Code municipal du Québec*, le budget adopté, ou un document explicatif de celui-ci, sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu une copie des prévisions budgétaires pour l'année 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2026 prévoyant des dépenses de 6 144 309 \$ et des revenus de 6 144 309 \$.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

**18-01-2026**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public a été donné au moins huit jours avant la séance d'adoption du programme triennal d'immobilisations, soit le soit le 12 janvier 2026;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 957 du *Code municipal du Québec*, le programme triennal d'immobilisations adopté, ou un document explicatif de celui-ci, sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu une copie programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Deschesnes, appuyé par Mme Élyse Fafard et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

Adoptée à l'unanimité.

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 18 h 37 et aucune question n'est posée.

## **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**19-01-2026**

Il est proposé par M. Vincent Bergeron et résolu que la séance est levée.

Adoptée à l'unanimité.

*Je, Richard Belhumeur atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Richard Belhumeur, maire

---

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

---

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

